

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

DIRECTION GENERALE

DÉCISION N°2023 - 269

Objet : Convention avec l'association Citizens

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des ateliers éveil et découverte dans les domaines artistiques, sportifs et scientifiques à l'attention des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville.

CONSIDERANT la proposition de l'Association Citizens, sise 10 rue Petit, 91260 Juvisy-sur-Orge, représentée par Monsieur BOUCAU Grégory, président de l'association, d'encadrer un groupe d'enfant afin de les initier à la pratique de la danse hip-hop.

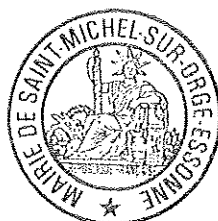
DECIDE de signer la convention avec l'organisme précité pour la période du 9 novembre 2023 au 7 décembre 2023 pour 5 séances de 16h30 à 18h les jeudis pour un montant **de 500 € (cinq cent euros)**.

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

31 OCT. 2023

Le Maire,



Sophie RIGAUT

Publication en ligne le

31 OCT. 2023